

Dans un bill comme le C-48, il faudrait des dispositions bien précises qui obligent l'État à défendre les intérêts des habitants du Nord et de protéger l'environnement. Même lorsqu'il n'avait pas d'intérêt économique direct dans les ressources du Nord, il n'a pas su protéger convenablement l'environnement et les habitants du grand Nord contre les effets désastreux des travaux de mise en valeur. Il ne faut donc pas s'étonner que les habitants du Nord demeurent sceptiques à l'égard du nouveau régime proposé par le gouvernement, puisque cette fois il est directement intéressé à accélérer l'exploration et l'exploitation des ressources non renouvelables des territoires.

Pour nous démontrer sa bonne foi, il pourrait nous présenter un plan d'ensemble pour l'exploitation des ressources renouvelables aussi bien que des ressources non renouvelables. Il nous faut absolument un pareil plan pour éviter l'exploitation sauvage des ressources du Nord et pour créer une ambiance de sécurité et de confiance en l'avenir. L'exploitation accélérée des ressources non renouvelables dans le Nord pose une sérieuse menace à l'économie traditionnelle fondée sur la terre et la mer qu'on y trouve à l'heure actuelle. Je pense que nulle part ailleurs au Canada on demande à une population de sacrifier son fondement économique actuel afin de procurer des avantages à court terme aux habitants d'autres régions du pays. On demande aux gens du Nord de croire aveuglément que leur avenir sera assuré.

Un programme général pour l'expansion du Nord ne devrait pas être conçu après coup; il devrait être le fondement sur lequel repose la législation. La protection écologique devrait avoir une haute priorité dans les projets d'expansion septentrionale. On a répété à maintes et maintes reprises qu'il était indispensable de faire d'autres études écologiques. Vendredi dernier, le député de Hillsborough (M. McMillan) l'a prouvé très succinctement et nettement. Le récent rapport de la Commission d'évaluation environnementale sur un projet d'essai dans l'Arctique est un exemple parmi de nombreux autres que je pourrais mentionner. La Commission affirme dans sa conclusion générale:

Faute de nouvelles recherches sur les mammifères marins avec le concours des Inuit et des scientifiques du gouvernement... la Commission ne peut approuver le projet au point de vue écologique.

Toutefois, on ne sait au juste quand ces études seront terminées et qui les effectueront.

Bien que le gouvernement reconnaisse que ces études s'imposent, l'établissement d'un fonds renouvelable dans l'article 49—une initiative malencontreuse, à mon avis—ne suffit pas à régler le problème de la recherche écologique et son fonctionnement envisagé est trop vague. Le fonds renouvelable pour les études sur l'environnement doit être administré par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui des Affaires indiennes et du Nord, les deux ministères que la question du développement concerne au premier chef. Le paragraphe 49(6) laisse à l'entière discrétion des deux ministres le choix des études qui seront faites ainsi que de ceux à qui elles seront confiées.

● (1640)

Quant à la recherche faite par le gouvernement, il semble plus logique que le rôle de chien de garde de l'environnement revienne au ministère de l'Environnement, qui a pour mandat de protéger l'environnement, et au ministère des Pêches et des

Océans, mais je ne crois pas que cela les intéresse vraiment. En outre, rien dans cet article ne permet de croire que les autochtones et les organismes indépendants de recherche d'intérêt public auront voix au chapitre dans la prise des décisions concernant l'environnement ou qu'ils pourront puiser dans le fonds.

Quoi qu'il en soit, il semble assez inutile de continuer de recueillir pour chaque projet des données écologiques si les recherches ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une politique de développement du Nord qui soit rationnelle, complète et à long terme. J'ai par ailleurs décelé dans cet article une lacune qui m'inquiète assez: le nord du Canada recèle plus que des ressources énergétiques. Cette région du pays est habitée. Les études sur l'impact socio-économique du développement sont aussi importantes que les études écologiques, puisque les deux sont inextricablement liées.

Étant donné l'ampleur et la très grande importance des études écologiques et socio-économiques, la somme plafond de 15 millions de dollars prévue à l'article 49(10) semble plutôt arbitraire, car le bill ne précise pas s'il s'agit de 15 millions en tout ou de 15 millions pour chaque fonds pris séparément; on est donc tenté de penser que ces chiffres ont été pris au hasard. Il conviendrait d'examiner minutieusement tout cet article à l'étape du comité. Je pense que d'autres députés des deux bords de la Chambre en ont parlé.

L'autre reproche qu'on pourrait faire à ce bill, c'est que le gouvernement n'y admet pas les revendications des autochtones à l'égard de la mise en valeur des ressources non renouvelables. Ce texte législatif ne précise pas si le gouvernement fédéral serait prêt à exclure de ces dispositions les terres sur lesquelles les autochtones ont des droits inextinguibles. Il ne précise pas non plus si le gouvernement a l'intention de négocier certains droits économiques minimums, comme l'égalité et l'emploi, dans le cadre des négociations territoriales que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien tient actuellement avec les gens du Nord.

Le document ne précise pas si les autochtones qui ont toujours des droits sur ces terres seront admis à partager les redevances que rapportera l'exploitation, bien qu'il en ait été ainsi vendredi dernier par le biais de parts acquises dans le cas d'une mine de la région de Keewatin.

Par ailleurs, ce document ne fait aucun cas des aspirations des territoires à accéder au rang de province. Jusqu'à ce qu'ils accèdent à ce rang, les territoires pourront-ils toucher une part des revenus provenant de l'exploitation des ressources non renouvelables? Comment peut-on espérer que les territoires deviennent relativement indépendants du point de vue économique si on néglige de leur fournir des revenus substantiels?

La part de 25 p. 100 des ressources que le bill propose d'accorder au gouvernement fédéral a vraiment de quoi l'inciter à maintenir le contrôle qu'il exerce sur les terres du Nord. Le gouvernement des territoires et les associations autochtones s'opposent d'un commun accord à la réalisation de tout projet énergétique d'envergure à l'heure actuelle. Ils tiennent, avant que des travaux d'exploration et d'exploitation ne soient engagés, à obtenir l'assurance qu'ils n'auront pas à en régler la note socio-économique sans jamais bénéficier d'aucun avantage.